

**Rectorat
de l'académie de Nice**

DEC

Département des examens
et concours

Service des concours ATE
Bureau 138

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues ;

VU le décret n° 2010-1152 du 29 septembre 2010 relatif aux secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 20 décembre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs de classe supérieure ou grade analogue des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;

VU l'arrêté du 7 février 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement des secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Le jury chargé au titre de la session 2022 du concours interne pour le recrutement des secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est composé comme suit :

Président :

M. SENECHAL Michel,
personnel de direction, lycée Simone Veil à Valbonne ;

Vice-présidente :

Mme MILAN SANTIAGO Christine,
attachée principale d'administration de l'Etat, lycée Golfe de Saint Tropez ;

Membres du jury :

Mme SAGASPE Sandrine,
personnel de direction, collège André Cabasse à Roquebrune-sur-Argens ;

M. MERIC Nicolas,
Attaché principal d'administration de l'Etat, lycée Hutinel à Cannes ;

ARTICLE 2 :

Le secrétaire général de l'académie de Nice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le

Le recteur de l'académie de Nice,
Richard Laganier